

# REPERTOIRE

**STOP Violences intra-familiales**  
**Structures et associations**  
**spécialisées dans l'accueil**  
**et l'accompagnement**  
**des Victimes**



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**C.I.A.S**  
**CAUVALDOR**  
centre intercommunal  
d'action sociale



**CAUSSES** et  
**VALLÉE** de la  
**DORDOGNE**

communauté de communes



L'objet de ce guide est de permettre aux professionnels du territoire de CAUVALDOR, ainsi qu'à toutes les personnes en lien avec de l'accueil de public, d'identifier les missions de chacun dans l'aide aux Victimes de Violences Intrafamiliales et de les orienter au mieux en fonction de leurs besoins : Sécurité, Mise à l'abri, Soins, Accompagnement social, juridique et/ou psychologique, Accueil de jour, écoute, prévention ou encore reconstruction.

Il est difficile pour la personne victime de suivre seule toutes ces procédures et parfois même quitter le lieu où elle habite est un frein qui lui paraît impossible ou extrêmement difficile (emploi, enfants scolarisés).

Plus l'accueil est rassurant et réactif, plus il y a des chances que la personne victime puisse en sécurité trouver une solution d'hébergement même en dehors de ses repères.

## QUI CONTACTER EN URGENCE ?

- > Brigade de Gendarmerie - Commissariat de Police **17 ou 112**
- > Service des Urgences **15**
- > Pour en parler, s'informer (N° National anonyme et gratuit) **3919**
- > La plateforme de signalement anonyme et gratuite 7J/7 : **[arretonslesviolences.gouv.fr](https://arretonslesviolences.gouv.fr)**
- > Signalement par SMS **114**

**Enfants en danger ?  
Parents en difficulté ?**  
Le mieux, c'est  
d'en parler !

[www.allo119.gouv.fr](https://www.allo119.gouv.fr)



# URGENCES



Pour appeler en urgence la police ou la gendarmerie en France, il faut composer le **17**.

S'il n'y a pas d'urgence, il faut composer le numéro de votre commissariat ou de votre brigade de gendarmerie.

### **Où s'adresser ?**

- Police secours – 17

#### **•Par téléphone**

- Composez le **17** en cas d'urgence concernant un accident de la route, un trouble à l'ordre public ou une infraction pénale. Une équipe de policiers ou de gendarmes se rendra sur les lieux.

- Vous pouvez aussi composer le **112**.

- Si la situation ne relève pas d'une urgence, composez le numéro de votre commissariat ou de votre brigade de gendarmerie.

#### **•Par SMS**

- Vous pouvez aussi envoyer un SMS gratuitement au **114**. Si vous ne pouvez pas parler (danger, handicap), vous communiquerez alors par écrit avec votre correspondant.

Pour appeler en urgence la police ou la gendarmerie dans un des [pays de l'Union européenne](#) , il faut composer le **112**.

- Numéro d'urgence européen - 112

#### **•112**

- Numéro d'urgence à utiliser pour un appel depuis un pays européen ou depuis un téléphone mobile

- 24h/24h et 7j/7

- Appel gratuit

Ces numéros ne doivent être utilisés qu'en cas d'urgence, lorsqu'une intervention rapide est nécessaire. Vous ne devez pas les utiliser pour signaler un délit qui s'est déroulé plusieurs jours auparavant par exemple.

Si vous avez des difficultés à entendre ou parler, vous pouvez aussi envoyer un SMS au **114**. Vous communiquerez alors par écrit avec votre correspondant.

### **Où s'adresser ?**

- Numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes - 114

#### **•Par SMS au 114**

- Accessible gratuitement 24h/24, 7 jours/7

- **Par l'application mobile urgence 114 ou le site internet [www.urgence114.fr](http://www.urgence114.fr)**

- Accessible gratuitement 24h/24, 7 jours/7

- Contact possible via :

- Visiophonie : Je communique en langue des signes

- Tchat : Je communique par écrit

- Voix / Retour texte : Je parle et le 114 me répond par écrit (ou l'inverse)

Ce numéro ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence, lorsqu'une intervention rapide est nécessaire. Vous ne devez pas l'utiliser pour signaler un délit qui s'est déroulé plusieurs jours auparavant par exemple.



En tant que victime de violences conjugales, vous pouvez contacter les organismes suivants :

- 3919, service spécialisé dans les violences faites aux femmes
- Association du réseau France Victimes, via le numéro 116 006 Victimes
- Centre d'information des droits des femmes
- Site Parcours-Victime, qui vous guide à chaque étape

### **Où s'adresser ?**

- Violences Femmes Info - 3919
- Écoute, informe et oriente les femmes victimes de violences, ainsi que les témoins de violences faites à des femmes.
- Traite les violences physiques, verbales ou psychologiques, à la maison ou au travail, et de toute nature (dont les harcèlements sexuels, les coups et blessures et les viols).
- Ne traite pas les situations d'urgence (ce n'est pas un service de police ou de gendarmerie).

#### **•Par téléphone**

- 39 19** (appel gratuit depuis un téléphone fixe ou mobile)
- Ouvert **24h sur 24 et 7 jours sur 7**
- Appel anonyme
- Appel ne figurant pas sur les factures de téléphone
- 116 006 - Numéro d'aide aux victimes
- Écoute, informe et conseille les victimes d'infractions ainsi que leurs proches.

#### **•Par téléphone**

- 116 006**
- Appel gratuit
- Ouvert 7 jours sur 7 de 9h à 19h
- Le service est également accessible en composant le **+33 (0)1 80 52 33 76** (numéro à tarification normale).

#### **•Par courriel**

- victimes@france-victimes.fr

# BRIGADES DE GENDARMERIE

<b>Mission Spécifique VIF</b>	Recueil des déclarations (victime et témoin) Enquête
<b>Pourquoi ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Intervenir pour protéger la victime et faire cesser les violences.</li><li>- Constater les infractions, en rassembler les preuves, en rechercher les auteurs et les présenter à la justice.</li></ul>
<b>Comment ?</b>	<p><b><u>Accueil :</u></b> Les victimes sont accueillies par des agents formés. Elles bénéficient d'un accueil adapté : confidentialité, bureau dédié, possibilité de choisir son interlocuteur (gendarme féminin ou masculin), possibilité d'être assistées par la personne de son choix pendant l'audition.</p> <p><b><u>- Procédure :</u></b> Audition de la victime avec plainte. Audition de la victime sans plainte. Particularités : <ul style="list-style-type: none"><li>- plainte non obligatoire pour ouvrir une enquête. Dès lors qu'une infraction est portée à la connaissance de nos services une enquête peut être ouverte.</li><li>- Pas de main courante à partir du moment où il y a une infraction.</li></ul></p> <p><b><u>- Orientations :</u></b> A l'issue de sa venue à la brigade, la victime est : <ul style="list-style-type: none"><li>- orientée vers l'Intervenante Sociale en Gendarmerie (ISG)</li><li>- orientée vers un médecin si besoin, vers les services sociaux, vers un hébergement d'urgence et/ou vers une association,</li><li>- peut se faire accompagner à son domicile afin de récupérer des objets de premières nécessité (papiers d'identité, moyens de paiement, etc).</li></ul></p>
<b>Qui ?</b>	<b>Brigade de Gendarmerie sur le territoire de CAUVALDOR :</b> Brigade de gendarmerie – Bretenoux : 05 65 38 40 17 Brigade de gendarmerie – Gramat : 05 65 38 70 17 Brigade de gendarmerie – Martel : 05 65 37 30 17 Brigade de gendarmerie – Payrac : 05 65 37 95 17 Brigade de gendarmerie - Saint-Céré : 05 65 10 14 85 Brigade de gendarmerie – Souillac : 05 65 32 78 17 Brigade de gendarmerie - Sousceyrac-en-Quercy : 05 65 33 02 17 Brigade de gendarmerie – Vayrac : 05 65 27 01 64
<b>Quand ?</b>	7/7, 24/24
<b>Commentaires</b>	



# INTERVENANTE SOCIALE DE GENDARMERIE (ISG)

<b>Mission Spécifique VIF</b>	assurer des fonctions d'écoute, de médiation, d'information et d'appui dans l'accompagnement social
<b>Pourquoi ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Recevoir toute personne majeure ou mineure, <u>victime</u> de violences intrafamiliales <u>ou mise en cause</u>, dont la situation présente un volet social</li><li>- Participer au repérage précoce des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation</li><li>- Assurer et favoriser très tôt l'accompagnement social et juridique des publics cibles</li><li>- Accueillir ou prendre contact avec les personnes en difficulté, victimes de violences intrafamiliales ou mises en cause sous la forme d'entretien en présentiel, téléphonique- - Réguler apaiser les tensions</li><li>- Assurer l'interface entre les services de l'ordre et les victimes de violences intrafamiliales ou mis en cause</li><li>- Etre le relai entre la gendarmerie, les secteurs sociaux, juridiques, judiciaires, médicaux et médico-psychologiques</li><li>- Organiser la mise en relation avec les services de l'ordre, les services sociaux, les services spécialisés et associatifs dans une logique de complémentarité et de co-traitance</li><li>- Informer et orienter les services sociaux de secteur, spécialisés et/ou les services de droit commun, les associations et la cellule Utile (protection de l'enfance)</li><li>- Faciliter le dialogue interinstitutionnel entre les services de sécurité publique et la sphère socio-médico-éducative</li></ul>
<b>Comment ?</b>	Possibilité de déplacement sur tout son territoire d'intervention. Accueil en gendarmerie ou en MSD et à titre très exceptionnel en visite à domicile. Possibilité de recevoir la personne dans le cadre d'une rencontre tri-partite.
<b>Qui ?</b>	<u>ISG Delphine SOUBIROUX</u> <a href="mailto:delphine.soubiroux@gendarmerie.interieur.gouv.fr">delphine.soubiroux@gendarmerie.interieur.gouv.fr</a> 07 72 35 79 27 (privilégier l'envoi de SMS plutôt que de laisser un message sur le répondeur)
<b>Quand ?</b>	le lundi après-midi, mercredi matin, un jeudi après-midi /2 (semaine impaire) et le vendredi toute la journée.
<b>Commentaires</b>	





# MISE A L'ABRI

<b>Mission Spécifique VIF</b>	Mise à l'abri immédiate
<b>Pourquoi ?</b>	Protéger en éloignant la victime afin de faire cesser les violences.
<b>Comment ?</b>	<p><b>- Orientation :</b> Les personnes doivent appeler dès que possible le 115 si nécessité de mise en protection. Elles bénéficient d'une écoute téléphonique, qui permettra d'orienter au mieux en fonction du secteur, des places disponibles, de la problématique de la famille et de sa configuration.</p> <p><b>- Procédure :</b> L'écouter social remplit une fiche sociale de renseignements qui sera transmise à la structure d'accueil retenue. Selon l'autonomie de la personne et au vu de l'urgence, un taxi est mis en place au plus vite.</p> <p><b>Particularité :</b> Plainte non obligatoire pour bénéficier d'une mise à l'abri, mais systématiquement conseillée à la personne.</p>
<b>Qui ?</b>	<b>Un seul numéro : 115</b>
<b>Quand ?</b>	7/7, 24/24
<b>Commentaires</b>	<p>- Mise à l'abri de 5 jours afin d'évaluer la situation par les travailleurs sociaux de la structure d'accueil. A l'issue, une évaluation sociale est adressée au SIAO afin de proposer une solution plus pérenne.</p> <p>- Contact systématique avec les travailleurs sociaux de la structure d'accueil et du département.</p>



# CENTRES HOSPITALIERS

<b>Mission Spécifique VIF</b>	Prise en charge médicale et sociale des Violences Intrafamiliales
<b>Pourquoi ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réalisation d'un constat médical de constatation des violences</li><li>- Réalisation de soins éventuels</li><li>- Prise en charge psychologique</li><li>- Mise en sécurité de la personne</li><li>- Information de ses droits</li><li>- Proposition d'entretien avec l'assistante sociale</li><li>- Signalement au procureur de la république lors de situations particulièrement préoccupantes</li></ul>
<b>Comment ?</b>	<p><b>- Accueil :</b> 24h/24 7 jours sur 7</p> <p><b>- Procédure :</b> Prise en charge médico-sociale</p>
<b>Qui ?</b>	<p>Equipe médico-sociale des urgences</p> <p>Numéro des Urgences :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Saint Céré : 05 65 10 40 00</li><li>- Gourdon : 05 65 27 65 27</li><li>- Brive la Gaillarde : 05 55 92 60 00</li><li>- Sarlat : 05 53 31 76 91</li><li>- Aurillac : 04 71 46 56 28</li></ul>
<b>Quand ?</b>	Lors du passage aux urgences
<b>Commentaires</b>	



# ACCOMPAGNEMENT PRÉPARATION AU DÉPART



# Services Territoriaux des Solidarités – Maisons des Solidarités.

<b>Mission Spécifique VIF</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Si situation d'Urgence : Accueil de la victime, écoute, prise en charge et/ou orientation en vue d'une mise en protection.</li><li>- En dehors d'une situation d'urgence : Aide et accompagnement social (ouverture des droits, domiciliation, santé, etc.) de toute personne : enfants, jeunes majeurs, familles, précaires, personnes isolées, seniors,... En qualité de chef de file de l'action sociale, nous accueillons toutes victimes de VIF.</li></ul>
<b>Pourquoi ?</b>	Recueillir les informations nécessaires à la compréhension de la situation en vue de l'élaboration d'un projet d'accompagnement et le cas échéant d'une mise à l'abri en urgence.
<b>Comment ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Accueil :</b> Les personnes sont accueillies par des assistantes sociales.</li><li>- <b>Procédure :</b> Entretien social à l'issue duquel une évaluation sociale est faite et en fonction des situations plusieurs pistes de travail peuvent être dégagées.</li><li>- <b>Orientations :</b><ul style="list-style-type: none"><li>- accompagnement physique possible pour un dépôt de plainte ou sur un lieu d'hébergement,</li><li>- orientation auprès du médecin traitant ou auprès des urgences du CH de Saint Cère et Gourdon.</li></ul></li></ul>
<b>Qui ?</b>	<p><b>MSD de Gramat</b> Place de la Halle - 46500 Gramat : <b>05 65 53 47 50</b></p> <p><b>MSD de Souillac</b> 26 Av. Martin Malvy - 46200 Souillac : <b>05 65 53 47 30</b></p> <p><b>MSD de St Céré</b> 284 avenue Robert Destic - 46400 Saint-Céré : <b>05 65 53 46 20</b></p>
<b>Quand ?</b>	<p><b>Heures d'ouvertures :</b> 8h45 12h/13h30 17h00</p> <p><b>Les soirs et week-end :</b> Numéro d'urgence : <b>05 65 53 40 00</b> (standard du CD qui basculera l'appel vers la personne d'astreinte)</p>
<b>Commentaires</b>	Les assistantes sociales peuvent : <ul style="list-style-type: none"><li>- accompagner physiquement les victimes (et leurs enfants) pour une mise à l'abri,</li><li>- coordonner si besoin les différentes interventions des partenaires en vue d'une cohérence de projet d'avenir pour la victime et sa famille.</li></ul>



# CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CIAS CAULVADOR

<b>Mission Spécifique VIF</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Si situation d'Urgence : Accueil de la victime, écoute, prise en charge et/ou orientation en vue d'une mise en protection. Dans le cas de victimes avec enfants mise en relation directe avec MSD pour orientation car dépend des travailleurs sociaux du département.</li><li>- En dehors d'une situation d'urgence : Aide et accompagnement social (ouverture des droits, domiciliation, santé, etc) pour personnes sans enfants.</li></ul>
<b>Pourquoi ?</b>	Mobiliser tous les dispositifs existants afin de mettre à l'abri en urgence voire reloger la victime et plus largement élaborer un projet d'accompagnement social.
<b>Comment ?</b>	<p>- <u>Accueil</u> :</p> <p>Si urgence, accueil rapide <u>sans rdv</u> par un conseiller social France Services-CIAS</p> <p>En dehors d'une situation d'urgence, les personnes sont accueillies par les conseillers sociaux France Services -CIAS</p> <p>- <u>Procédure</u> :</p> <p>Via un échange avec la victime et point sur sa situation sociale/familiale : évaluation la plus adaptée pour la mise à l'abri tant par rapport au lieu, qu'à sa composition familiale, et appel au 115.</p> <p>- <u>Orientation</u> :</p> <p>Aide à la prise de contact avec le 115</p>
<b>Qui ?</b>	Conseillers sociaux France Services-CIAS dans le cadre des missions CIAS au sein des 5 France Services de Cauvaldor et du car itinérant
<b>Quand ?</b>	Cf tableau des horaires et des coordonnées des conseillers des France Services-CIAS
<b>Commentaires</b>	



# Structures France SERVICES/CIAS DE CAUVALDOR

**Biars-sur-Cère, 94 avenue de la République**

**Mme Patricia CHANON  
Mme Alexia CAUMON**

Tél : 05 65 38 03 79

Mail : [cauvaldorservices-biarssurcere@cauvaldor.fr](mailto:cauvaldorservices-biarssurcere@cauvaldor.fr)

*Horaires :*

Lundi 8h30-12h/14h-17h, Mardi 8h30-12h/14h-20h,  
Mercredi 8h30-18h, Jeudi 14h-17h, Vendredi 8h30-  
12h/14h-17h

**Gramat, rue du Faubourg St-Pierre**

**Mme Isabelle VIVIANI  
Mme Mathilde COSTE**

Tél : 05 82 12 00 24 / 05 82 12 00 23

Mail : [cauvaldorservices-gramat@cauvaldor.fr](mailto:cauvaldorservices-gramat@cauvaldor.fr)

*Horaires :*

Lundi 8h30-12h30/13h30-17h, mardi 8h30-  
12h30/13h30-17h, mercredi 8h30-18h, Jeudi 13h30-  
18h, vendredi 8h30-12h30/13h30-17h

**Martel, avenue de Nassogne**

**Mme Marie-Pierre PINSAC  
M. Frédéric BONNEVAL**

Tél : 05 82 13 00 85 / 05 82 13 00 77

Mail : [cauvaldorservices-martel@cauvaldor.fr](mailto:cauvaldorservices-martel@cauvaldor.fr)

*Horaires :*

Lundi 8h30-17h, Mardi 8h-12h30/13h30-17h30,  
Mercredi 8h-12h30/13h30-17h30, Jeudi 14h-18h30,  
Vendredi 8h30-17h

**Saint-Céré, 4 place Bourseul**

**Mme Marie-Laure NEY  
M. Clément GOUBEAU**

Tél : 05 65 34 35 19

Mail : [cauvaldorservices-saintcere@cauvaldor.fr](mailto:cauvaldorservices-saintcere@cauvaldor.fr)

*Horaires :*

Lundi 9h-17h30, Mardi 9h-19h, Mercredi 8h-17h, Jeudi  
13h-17h30, Vendredi 9h-17h30

**Souillac, 31 avenue Gambetta**

**Mme Julie VAYSSE  
Mme Cathy GOURSAT**

Tél : 05 65 37 64 71

Mail : [cauvaldorservices-souillac@cauvaldor.fr](mailto:cauvaldorservices-souillac@cauvaldor.fr)

*Horaires :*

Lundi 8h30-17h30, Mardi 8h30-12h/13h-17h30,  
Mercredi 8h30-12h/13h-17h30, Jeudi 13h30-18h30,  
Vendredi 8h30-12h/13h-17h

**Car des services**

**Mme Emmanuelle THAMIE  
M. Stéphane MICHEL**

Tél : 06 49 22 13 65 / 06 49 22 13 64

Mail : [cardesservicespublics@cauvaldor.fr](mailto:cardesservicespublics@cauvaldor.fr)

*Horaires :*

Circuit sur 22 communes avec une présence par demi-  
journée de 9h30 à 12h / 14h à 17h



recherche d'emplois :  
un service personnalisé  
d'accompagnement  
à moins de 30 minutes  
de chez vous.

**Les services  
du quotidien  
à côté de  
chez vous.**

[france-services.gouv.fr](http://france-services.gouv.fr)

**C.i.a.s**  
**CAUVALDOR**  
centre intercommunal  
d'action sociale



# ASSOCIATION PAUSE AUX FILAOS

<b>Mission Spécifique VIF</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prise en charge exclusivement de femmes victimes de violences intrafamiliales accompagnées ou non d'enfants.</li><li>- Accueil, écoute, information, orientation, accompagnement, hébergement d'urgence, logements spécifiques Femmes Victimes de Violences (1 sur Figeac, 1 sur St Céré, 1 sur St Germain du Bel-Air).</li></ul>
<b>Pourquoi ?</b>	
<b>Comment ?</b>	<p><u>- Accueil :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Si situation d'Urgence : prise en charge rapide en matière d'hébergement et de mise en sécurité.</li><li>• En dehors de la situation d'urgence : Accueil de jour sur site ou déplacements sur l'ensemble du département pour les femmes ne pouvant se déplacer.</li></ul> <p><u>Procédure :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pour les Hébergements d'Urgence (15 places HU), appel au 115 qui oriente vers l'association en fonction des places disponibles.</li><li>• Pour l'Accueil de Jour : Sur site, sans RDV préalable pour toutes les femmes qui souhaitent avoir des informations, être aidées et/ou accompagnées. Mise en place d'actions collectives animées par des intervenants de la structure (groupes de paroles, yoga, réflexologie, activités sportives, ...). A l'extérieur, sur RDV à la demande des femmes et/ou des partenaires.</li></ul>
<b>Qui ?</b>	Pause aux Filaos 30 rue Antoine de Luzech 46140 Luzech Tel : <b>09 72 50 59 30</b> Mail : <a href="mailto:pauseauxfilaos@yahoo.fr">pauseauxfilaos@yahoo.fr</a>
<b>Quand ?</b>	<p><u>Accueil de jour</u> : du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00 sans interruption, sur site ou sur l'ensemble du département pour les femmes ne pouvant se déplacer.</p> <p><u>Pour les Hébergements d'Urgence</u> : avec ou sans RDV, ou 24h/24h, 365 jours par an</p>
<b>Commentaires</b>	Equipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux (assistante sociale, éducatrice spécialisée, accompagnant éducatif et social, CESF, monitrice éducatrice, médiateur social et interculturel, psychologue clinicienne)



# CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) DU LOT

<b>Mission Spécifique VIF</b>	<p>- Pour tout public (particuliers et professionnel.le.s) : Assurer une information juridique notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le Droit de la famille : séparations, divorces ; autorité parentale ; pensions alimentaires, résidence alternée, droit de visite et d'hébergement ; filiation ; successions ; tutelle et curatelle...</li><li>- les Violences sexistes : violences au sein du couple ou ex couple, violences sur ascendants, violences sur descendants...</li></ul> <p>-Pour les femmes victimes de violences sexistes : écoute, accompagnement, et consultations de psychotraumatologie en visio ou par téléphone.</p>
<b>Pourquoi ?</b>	<p>Connaître ses droits pour les faire valoir et pour respecter ses obligations. Prévenir et désamorcer les différents familiaux. Rompre le cycle de la violence et trouver les moyens de l'autonomie.</p>
<b>Comment ?</b>	<p>- <u>Accueil</u> : - Information juridique accessible, confidentielle et gratuite assurée par des juristes diplômé-e-s. Écoute de la personne, analyse de la demande afin de pouvoir l'aider à se situer dans son environnement, à envisager les différents aspects à prendre en compte dans sa situation, à s'approprier l'information nécessaire à la résolution des difficultés juridiques qu'elle rencontre.</p> <p>- <u>Procédure</u> : Entretiens juridiques : sur RDV sauf pour la permanence téléphonique du vendredi matin.</p>
<b>Qui ?</b>	<p>CIDFF 80 rue des jardiniers 46 000 Cahors Tél: <b>05 65 30 07 34</b> Mail : <a href="mailto:cidfflot@wanadoo.fr">cidfflot@wanadoo.fr</a></p>
<b>Quand ?</b>	<p>Par téléphone du lundi au jeudi (9h-12h et 14h-17h) et le vendredi (9h-12h)</p> <p><u>Permanences</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Cahors, Gourdon, Gramat, Puy l'Evêque, Saint-Céré, Souillac</b>, sur RDV</li><li>- Sans RDV, permanence juridique téléphonique le vendredi de 9h à 12h</li></ul>
<b>Commentaires</b>	<p>Association porteuse avec France Victime 46 du dispositif TGD (Téléphone Grave Danger). Le CIDFF est d'un Bureau d'Accueil Individualisé vers l'Emploi animé par une chargée d'insertion professionnelle.</p>





# France VICTIMES 46

<b>Mission Spécifique VIF</b>	Pour toutes les personnes s'estimant victimes quel que soit l'âge (majeurs, mineurs) et quel que soit le genre : Accueil, écoute privilégiée, information sur les droits, aide psychologique, accompagnement social et orientations vers les services spécialisés.
<b>Pourquoi ?</b>	Politique pénale publique Politique publique en matière de lutte contre les violences intra familiales. Les VIF représentent 25% de notre activité.
<b>Comment ?</b>	<p><u>- Accueil :</u> Accueil téléphonique, physique (au Tribunal de Cahors, au point d'accès aux droits de Figeac). Déplacements à la demande dans les brigades de gendarmerie. Sur rdv. Sans rdv dans le cadre du Bureau d'aide aux victimes (jeudi matin, vendredi matin, mardi après-midi)</p> <p><u>- Procédure :</u> A la demande de tout partenaire, Sur réquisition du Parquet, Juge instruction, Juge de la liberté et de la détention. Démarche proactive notamment en matière de comparution immédiate. Accompagnement aux audiences.</p>
<b>Qui ?</b>	Association généraliste d'aide aux victimes agréée par le Ministère de la justice. Adhérente à la fédération FRANCE VICTIMES  France Victimes 46 Palais de Justice, Boulevard Gambetta, 46 000 Cahors Tel : <b>05 65 35 42 23</b> ou <b>116006</b> alavi.cahors@wanadoo.fr
<b>Quand ?</b>	A tous les stades de la procédure judiciaire Hors procédure judiciaire Selon la volonté de la personne  Par téléphone du lundi au vendredi (9h-12h et 14h-17h) et le vendredi (9h-12h)
<b>Commentaires</b>	Association porteuse des dispositifs TGD (Téléphone Grave Danger), BAR (Bracelet Anti Rapprochement). Coordination et mise en œuvre des stages de responsabilisation des auteurs de violences intra familiales. Création du poste ISCG (zone sud du département).



# PREVENTION RECONSTRUCTION



# **A.F.F.I.R.M.E.E – Accompagnement. Femmes. Formation. Insertion. Revalorisation. Mobilisation. Ecoute. Egalité**

<b>Mission Spécifique VIF</b>	Service de proximité d'écoute d'accompagnement personnalisé et d'insertion dédié aux jeunes filles et femmes qui ont besoin de se retrouver avec elles-mêmes, de reprendre confiance en elles, se reconstruire, s'assumer, s'affirmer ...
<b>Pourquoi ?</b>	Mettre l'accent sur la redynamisation et la valorisation personnelle pour permettre aux femmes d'accéder à une autre étape de leur projet de vie et de retrouver leur place de femme à part entière
<b>Comment ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Permanences hebdomadaires</li><li>- Accompagnement global</li><li>- Groupes de parole</li><li>- Ateliers thématiques de valorisation</li><li>- Aide à l'insertion</li><li>- Actions socioculturelles</li></ul>
<b>Qui ?</b>	AFFIRMEE Mairie 1 avenue Albert Thomas 12 700 Capdenac-Gare 06 06 42 57 75 <a href="mailto:asso.affirmee@gmail.com">asso.affirmee@gmail.com</a> Facebook : ass.affirmee
<b>Quand ?</b>	Permanence à Figeac (rue Ortabadial) Les lundis de 9h à 12h sur RDV de 14h à 16h
<b>Commentaires</b>	



# ASSOCIATION SÉGALA-LIMARGUE

<b>Mission Spécifique VIF</b>	Espace de convivialité et de prévention au féminin : destiné à toutes les femmes, spécifiquement en situation de vulnérabilité, cet espace d'échanges est basé sur le secteur Latronquière / Sousceyrac-en-Quercy. Des moments où l'on prend le temps d'accueillir, de parler, d'échanger, mais aussi d'émettre des idées, puis d'aller de l'idée au projet, projet qui pourra ensuite se concrétiser lors de rendez-vous à venir.
<b>Pourquoi ?</b>	Accueil physique Ecoute active Accompagnement et orientation Accès aux droits Lutte contre les violences sexistes et sexuelles
<b>Comment ?</b>	Pour ce faire des permanences mensuelles sont mises en place sur le territoire assurées par Marion SERIEYE, animatrice sociale (DE Conseillère en Economie Sociale et Familiale) : En matinée (9h00-12h00) avec ou sans rendez-vous sur les secteurs de Leyme, Sousceyrac en Quercy, Latronquière, Lacapelle-Marival.
<b>Qui ?</b>	ASSOCIATION SÉGALA-LIMARGUE Siège administratif : Rue Principale – 46 120 LEYME Tél. : 05 65 38 98 17 <a href="mailto:association@segalalimargue.fr">association@segalalimargue.fr</a>
<b>Quand ?</b>	Le 2ème vendredi du mois à l'Espace France Services de Sousceyrac en Quercy (à la Grange en face de l'église),
<b>Commentaires</b>	



ASSOCIATION  
**SÉGALA-LIMARGUE**  
Centres Sociaux



# PLANNING FAMILIAL DU LOT

<b>Mission Spécifique VIF</b>	Dès sa création, Le Planning familial a rencontré beaucoup de femmes victimes de violences sexistes et sexuelles. Des actions d'écoute et d'accompagnement, des partenariats avec les structures dans la prise en charge des victimes ont ainsi été développés. La parole libérée a sorti les violences de la sphère privée et en a fait une question sociale et politique.
<b>Pourquoi ?</b>	
<b>Comment ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ecoute et accompagnement</li><li>- Campagne de prévention</li></ul>
<b>Qui ?</b>	0 800 08 11 11 Numéro vert anonyme & gratuit de 9h à 20h du lundi au samedi  Planning Familial du Lot 12 avenue Fernand PEZET – 46100 FIGEAC 05 65 50 06 29
<b>Quand ?</b>	Le jeudi de 12h à 14h à FIGEAC <i>Il est également possible de prendre un rendez-vous (physique ou téléphonique) en dehors de ces horaires. Pour cela n'hésitez pas à nous contacter par téléphone, et à laisser un message en cas de non réponse</i>
<b>Commentaires</b>	



# MAUX D'ENFANTS MOTS RESILIENTS

<b>Mission Spécifique VIF</b>	Association de Défense pour enfants et adolescents : Conseil pour les victimes mineurs d'abus sexuels
<b>Pourquoi ?</b>	Ayant constaté l'absence locale d'associations de défense pour les enfants violés ou agressés sexuellement dans aucun des 3 départements limitrophes (Corrèze / Lot / Dordogne), nous sommes plusieurs professionnels et parents associés à vouloir nous engager dans la création de cette association ayant pour principales vocations d'informer et d'orienter les victimes vers les réseaux judiciaires et de soins.
<b>Comment ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Conseil et Orientation des victimes et des parents vers les structures juridiques (juristes / service de l'ordre / Procureur / Département) et les réseaux de soins locaux</li><li>- Proposition d'accompagnement thérapeutique (selon subventions)</li><li>- Sensibilisation et Prévention (conférences débats / actions médiatiques / Formation de professionnels...)</li><li>- Implication / Représentativité juridique / Conseils pour les procédures / audiences / enquêtes)</li></ul>
<b>Qui ?</b>	<b>44 avenue Alsace Lorraine 19100 BRIVE</b> <b>07 82 64 65 89</b> <a href="mailto:associationmauxdenfants@gmail.com">associationmauxdenfants@gmail.com</a> <b>Blog : <a href="http://www.mauxdenfants.wordpress.com">www.mauxdenfants.wordpress.com</a></b>
<b>Quand ?</b>	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> vendredi du mois
<b>Commentaires</b>	





**CAUVALDOR ACCUEIL DE PROXIMITÉ**

CANTAL

CORREZE

DORDOGNE

LOT

**H** Aurillac : 1h

**H** Tulle : 1h

**H** Figeac : 1h

**H** Brive : 1h

**H** Cahors : 1h  
**H** Montauban : 1h30

**H** Gourdon : 30min



Éditée le 08/03/2022

	Car des services
	Maison Cauvaldor Services/CIAS CAUVALDOR
	Pôle administratif CIAS CAUVALDOR
	Maison Départementale des Solidarités
	Logement ALT
	Brigade de gendarmerie
	Service d'urgence hospitalier
	Association Ségala Limargue



